

ASSEMBLÉE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 606

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 21

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« à ces personnes »,

les mots :

« aux personnes visées au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.